

Le Bill (No 21), Loi concernant la Commission des blés du Canada, est lu la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill B (No 29) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Millie Wettlaufer."

Aussi, un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été soumise la pétition de Millie Wettlaufer, demandant une loi de divorce, et les témoignages produits, avec prières qu'ils soient retournés au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 3), Loi ayant pour objet de mettre en vigueur le Traité de paix entre Sa Majesté et certaines autres puissances, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 12.—Aux mots "dudit traité" substituer "desdits traités."
2. Page 1, ligne 18.—Aux mots "dudit traité" substituer "desdits traités."
3. Page 1, ligne 19.—Aux mots "dudit traité" substituer "desdits traités."
4. Page 1, ligne 29.—Aux mots "dudit traité" substituer "desdits traités."
5. Page 1, lignes 31 et 32.—Aux mots "du traité" substituer "des Traités."

Dans le préambule.

6. Page 1, ligne 9.—Après "mentionnés" insérer: "qu'un traité de paix entre les Alliés et les Puissances Associées et l'Autriche a depuis été signé au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada, par les plénipotentiaires y mentionnés; que d'autres traités de paix entre les Alliés et les Puissances associées ou quelques-unes d'entre elles et d'autres nations avec lesquelles Sa Majesté est ou a été en guerre peuvent être signés au nom de Sa Majesté, agissant pour le Canada;"

Dans le titre.

7. Aux mots "le Traité" substituer "les Traités".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 11), Loi modifiant la Loi de protection des eaux navigables, avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 11.—A la suite du mot "navigable" insérer "de marée".

L'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 28), Loi ayant pour objet de permettre temporairement l'importation, la fabrication et la vente de l'oléomargarine au Canada, étant lu;

M. Guthrie propose que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

M. Glass propose en amendement:—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la seconde fois, mais dans six mois de ce jour.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Le dit bill est, en conséquence lu la seconde fois, et référé au comité général de la Chambre devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m.

**EDGAR N. RHODES,**

*Orateur.*